



Extrait d'intervention de Pierre FACON,
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Commission exécutive
de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
de la Seine-Saint-Denis du 03 Avril 2006

[...]

Tout le travail effectué jusqu'à présent est étonnant, nous le savions mais nous ne nous en sommes pas rendus compte. Un travail énorme a été réalisé par les services et c'est remarquable.

J'attendais, comme beaucoup de personnes, la réalisation -à mon avis partielle sur le point d'accès unique. Pour l'avoir vécu et le vivre encore, je peux évoquer l'extrême difficulté de se retrouver dans la multiplicité des acteurs. Lorsque l'on a des enfants qui deviennent adultes, à qui s'adresser ? Sommes-nous sûrs que l'organisme à qui l'on s'adresse va nous donner les informations que nous attendons et ne faut-il pas se rendre ailleurs ?

C'est donc une grande avancée.

Il faut souligner l'aspect de la décentralisation qui est extrêmement positif dans ce cas car il s'agit bien de la proximité. Cela me semble essentiel.

Le point 7 sur les connexions informatiques me semble essentiel. M. POPELIN est intervenu par rapport aux sommes engagées, mais il me semble important que les agents des services ne nous disent pas qu'ils ne peuvent pas faire parce que l'informatique ne fonctionne pas ou parce qu'ils ne peuvent pas interfacer. Cet aspect doit être balayé et les techniciens vont y travailler afin que nous puissions inter-opérer entre les différents systèmes d'information CDES, COTOREP et Conseil général. Cela me semble essentiel pour travailler efficacement ensuite, mais aussi pour la multi-compétence des agents.

Nous sommes habituellement critiques sur l'aspect communication politique du Département, mais là cela nous semble primordial. Il convient de faire de la communication technique qui puisse aider les personnes à savoir que cette Maison existe. Nous ne serons pas critiques en ce sens. Parmi les 36 000 demandes, un certain nombre ne pourrait-il pas être traité directement sans passer par les médecins ? Certaines personnes, certainement suivies de façon très

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr





proche depuis l'âge de 2 ou 3 ans, arrivent à 18 ans par exemple. Est-il nécessaire dans ce cas de passer par un contrôle médical pour proposer une orientation ? Certains dossiers ne pourraient-ils pas être traités sur dossier et non en déplaçant la personne ?

J'ai compris par ailleurs que la MDPH ne pourrait pas introspecter le fonctionnement de la CDES ou de la COTOREP, c'est-à-dire que l'on ne pourrait pas proposer des modifications de fonctionnement sur les services COTOREP et CDES. Je pense que c'est un point négatif. Si nous voulons proposer un fonctionnement en direction des parents qui vivent des moments difficiles, il faut pouvoir proposer des modifications de fonctionnement au sein de ces deux instances.

Ne serait-il pas intéressant de contacter les parents de l'actuel CDES pour connaître leur vécu et savoir s'ils pensent éventuellement à des améliorations de fonctionnement ?

Nous avons vu que la MDPH était expliquée au niveau de l'instruction initiale des dossiers, est-ce un accès pour les parents actuellement dans le circuit ?

Cela va-t-il supprimer, au niveau de la visibilité extérieure, CDES et COTOREP ? Autrement dit, la MDPH restera-t-elle le point unique d'accès ?

Concernant les difficultés de recrutement, il y a un véritable problème d'adaptation de notre système éducatif. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais je pense qu'il faut appliquer des réformes par rapport à ce qui est demandé par la société actuellement.

La MDPH a-t-elle la capacité de modifier la CDES, le fonctionnement de la COTOREP ? Est-ce possible ou envisageable ?

J'aimerais terminer sur le fait qu'autant on peut avoir des points de conflit sur le RMI, autant là ce n'est pas le cas. Les parents confrontés à ce type de problème savent que cela risque d'être jusqu'à la fin de la vie.

Pierre FACON à votre écoute :

Adresse postale : Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

Adresse Bureaux : Hôtel du Département – esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

Téléphone : 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

Site : <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

Courriel : contact@pierre-facon.fr

